

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS DE LA COMMUNE DE BONDY

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit que la réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale devra être opérée d'ici le 31 décembre 2011, avec comme objectifs la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

La mise en œuvre de ce schéma, dès sa publication, sera assurée par le Préfet de département disposant de compétences renforcées, jusqu'au 1^{er} juin 2013.

Cette même loi précise que les dispositions relatives à l'obligation de couverture intégrale du territoire ne s'appliquent pas aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, afin de tenir compte des problématiques spécifiques à l'agglomération parisienne et à sa gouvernance.

Le Préfet de Seine-Saint-Denis a préparé et présenté un projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI), qu'il soumet à l'avis des collectivités et établissements publics concernés et à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Plusieurs propositions faites par le Préfet visent les établissements et syndicats dont la Ville de Bondy est membre :

1/ L'évolution du périmètre de la Communauté d'agglomération Est Ensemble

Le Préfet propose l'intégration de la Ville de Rosny-sous-Bois à Est Ensemble, compte tenu des enjeux de développement et d'aménagement que cela représente pour le territoire.

Il semble en effet pertinent et cohérent de penser le territoire à l'aune des relations étroites déjà existantes, qu'elles soient économiques, liées au bassin de vie, aux déplacements de la population, mais également des projets qui y sont développés, qui pourraient trouver un écho plus important à une échelle plus grande.

Cette proposition rejoint les efforts engagés précédemment par les villes membres d'Est Ensemble avant sa création et par la Communauté d'agglomération afin de travailler cette hypothèse avec la Ville de Rosny-sous-Bois.

Cependant, malgré un accord sur la proposition d'intégrer la ville de Rosny-sous-Bois à Est Ensemble, nous regrettons que cette réforme se fasse dans la

précipitation sans permettre une concertation plus approfondie des collectivités concernées. Par ailleurs, la réforme de l'intercommunalité s'inscrit dans le cadre d'une réforme territoriale dont nous ne partageons pas les propositions, notamment la création du conseiller territorial au détriment des conseillers généraux et régionaux, la fusion des départements et des régions, la suppression de la taxe professionnelle... Tout cela mérite d'être mieux pensé pour une réforme territoriale qui aille dans le sens d'un troisième acte de la décentralisation. Aujourd'hui, la réforme proposée va davantage dans le sens d'une recentralisation et ne fait pas suffisamment confiance aux pouvoirs locaux. La réforme de l'intercommunalité prendrait ainsi davantage de sens pour une meilleure répartition des responsabilités entre les différents échelons.

Avis favorable proposé sur ce sujet.

2/ L'évolution du syndicat intercommunal du cimetière de Bondy et du Pré-Saint-Gervais

Le Préfet propose de réfléchir à une démarche de simplification, visant notamment à une possible substitution de la Communauté d'agglomération Est Ensemble aux syndicats se situant sur son territoire.

Est visé notamment le syndicat intercommunal du cimetière de Bondy et du Pré-Saint-Gervais, créé en 1961.

L'objet de ce syndicat n'apparaît pas, a priori, pouvoir être rattaché à une des compétences transférées à Est Ensemble.

Si la substitution pourrait paraître envisageable, il faudrait alors réfléchir à la gestion de l'ensemble des cimetières municipaux, par souci de cohérence, et pas simplement à celui géré par le syndicat, ce qui n'apporterait pas de plus-value particulière.

Avis négatif proposé sur cette hypothèse.

3/ L'évolution du syndicat intercommunal à vocation unique pour la production et la livraison des repas collectifs (SIPLARC)

Le Préfet propose de réfléchir à l'évolution possible des syndicats en situation de double emploi, soit en prévoyant un transfert de compétences à l'EPCI dont les villes sont membres, soit en fusionnant les syndicats.

Est visé, entre autres, les syndicats exerçant dans le champ de la restauration collective, dont le SIPLARC, actuellement géré par les villes de Bondy et de Noisy-le-Sec.

La question est complexe car les choix faits par les villes sont extrêmement variés.

Cela nécessite donc une réflexion approfondie, notamment avec les villes membres de la Communauté d'agglomération Est Ensemble.

4/ L'évolution du syndicat intercommunal pour l'acquisition des terrains et la construction d'un centre d'aide par le travail

Le Préfet propose de réfléchir à la suppression possible de certains syndicats, au regard de leur faible niveau d'activité ou de l'obsolescence de leur objet.

Ainsi, le syndicat cité, créé entre les villes de Bondy, Les Lilas, Neuilly-Plaisance, Pavillons-sous-Bois, Gagny et Rosny-sous-Bois, apparaît aujourd'hui comme une simple entité juridique, dont l'objet a été réalisé.

Dépourvue de personnel propre, la gestion technique, réglementaire et budgétaire est assurée par la commune de Rosny-sous-Bois.

Répondant favorablement à la sollicitation de cette dernière du 21 juillet dernier, proposition est faite de dissoudre ce syndicat et de faire reprendre son activité par la commune de Rosny-sous-Bois.